

Recommandations prébudgétaires au gouvernement du Québec pour 2013-2014



Le 10 novembre 2012

Monsieur Nicolas Marceau
Ministre des Finances et de l'Économie
12, rue St-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Recommandations prébudgétaires 2013-2014

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, j'ai l'honneur de vous faire part des recommandations que nous formulons en vue de l'élaboration du prochain budget du gouvernement du Québec. Nous comprenons l'urgence pour le gouvernement de préciser ses intentions dans un budget en bonne et due forme. Toutefois, il importe de rester ouvert à la possibilité d'élaborer un budget additionnel au printemps si l'évolution de la conjoncture le justifie

Nos recommandations s'inscrivent dans un contexte économique global qui demeure difficile. La crise économique dans la zone euro, les inquiétudes entourant le « précipice budgétaire » aux États-Unis, tout ça conjugué à un ralentissement de la croissance dans les pays émergents marquent l'économie mondiale actuelle. De fait, l'incertitude reliée aux perspectives économiques et à leurs répercussions potentielles sur le Québec et sa métropole demeure élevée.

Si une récession mondiale n'est pas le scénario le plus probable selon la majorité des experts, il n'en demeure pas moins qu'une croissance mondiale faible et fragile pourrait perdurer durant les 6 à 18 prochains mois. Dans un tel contexte, le calibrage des politiques pour rééquilibrer le budget est crucial pour assurer la pérennité de la croissance. En ce sens, il est important de trouver un juste équilibre entre la nécessité de reconstituer une marge de manœuvre budgétaire et celle de ne pas étouffer une faible croissance économique.

Heureusement, le Québec et sa métropole ont connu une récession moins forte que d'autres régions nord-américaines et européennes. Cela explique partiellement que les perspectives de croissance de la région métropolitaine de Montréal soient plus modestes que celles d'autres métropoles qui ont été plus lourdement affectées par la crise. Une partie de l'explication réside cependant dans certaines faiblesses structurelles, notamment au plan de l'investissement privé et de la productivité de notre économie.

Nous estimons par conséquent que le gouvernement doit porter une attention particulière aux stratégies et mesures susceptibles d'accroître les investissements privés et, en particulier, ceux qui auront un impact positif et rapide sur la productivité de nos entreprises et de nos travailleurs. Le gouvernement devrait également s'assurer de concentrer les investissements publics dans des projets susceptibles de renforcer l'efficacité générale de l'économie, tant au niveau des infrastructures que des programmes publics.

Dans le contexte économique actuel et celui des finances publiques, nous invitons le gouvernement à optimiser l'ensemble du dispositif de l'administration publique relatif au développement économique. Ceci suppose un examen rapide de l'impact des politiques et programmes en place et des ajustements pour s'assurer que les résultats attendus sont réellement obtenus. Il importe également d'éviter l'éparpillement des efforts. Tout comme nous avons appuyé la décision du gouvernement de fusionner la Société générale de financement du Québec et Investissement Québec, nous sommes favorables à la mise en place d'une Banque de développement économique du Québec.

Nos recommandations visent le renforcement de la région métropolitaine de Montréal afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de locomotive économique du Québec.

Les recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

1^{ère} orientation : Atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014 sans augmenter davantage le fardeau fiscal des contribuables.

A. Atteindre l'équilibre budgétaire l'année prochaine et réduire la dette publique

Atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014 – tel que cela avait été planifié en 2010-2011 – revêt une importance capitale pour notre prospérité collective. L'histoire ainsi que l'expérience de plusieurs pays avancés le démontrent bien. Ne pas respecter un plan d'équilibre budgétaire et accumuler des déficits en période de croissance économique envoient un signal de non-solvabilité aux investisseurs et aux institutions financières. Cela pourrait mener à une dégradation de la confiance ainsi qu'à une éventuelle baisse de la cote de crédit de la province. Alors que plusieurs pays européens tentent encore de stimuler leur économie qui a replongé en récession, nous devons profiter de la relative résilience de la nôtre pour redresser nos finances publiques. Les déficits budgétaires ne peuvent être une situation de long terme, mais plutôt un épisode dans un contexte exceptionnel. Trop souvent, par le passé, le Québec a hésité à rétablir l'équilibre budgétaire alors que notre économie était en expansion. Il s'en est résulté une dette énorme qui impose un fardeau trop lourd sur nos finances publiques.

À cet égard, **nous saluons l'engagement du gouvernement du Québec de maintenir son objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire dans les délais prévus.** Nous l'invitons à présenter un plan détaillé des mesures à prendre pour l'atteinte de cet objectif, et ce, dans le but de mettre fin à l'incertitude qui peut nuire aux décisions d'investir.

Nous l'encourageons également à **poursuivre les efforts de la réduction de la dette** – qui demeure la plus élevée parmi les provinces canadiennes. Une bonne maîtrise de la dette publique et un plan de réduction de cette dernière en pourcentage du PIB (afin qu'elle se rapproche au niveau des autres provinces canadiennes) sont essentiels pour maintenir la confiance dans notre économie des institutions financières et des investisseurs.

<p>Recommandation 1 : La Chambre soutient le gouvernement dans son objectif d'atteindre, comme prévu, l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Elle l'encourage également à réduire sa dette publique qui demeure la plus élevée au Canada.</p>
--

B. Ne pas augmenter le fardeau fiscal des contribuables

Bien entendu, le rééquilibrage fiscal devrait se faire sans étouffer une croissance économique faible et fragile. Il est donc absolument essentiel **d'atteindre le déficit zéro en 2014, sans augmenter davantage le fardeau fiscal des contribuables.** Il importe de rappeler que l'impact sur le PIB d'un dollar investi par le secteur privé est plus élevé que celui du même dollar investi par l'État. Dans un contexte où les exportations nettes continueront à subir la faiblesse de nos principaux partenaires commerciaux et la force de notre huard, il faut porter une attention accrue à notre demande intérieure.

Une augmentation du fardeau fiscal réduit le revenu disponible des ménages, affaiblit la demande intérieure et fragilise nos entreprises. Le gouvernement a déjà annoncé l'augmentation du taux d'imposition marginale sur les hauts revenus et l'instauration d'une *nouvelle contribution santé progressive*. Ces mesures alourdissent le fardeau fiscal des contribuables québécois qui sont déjà parmi les plus taxés en Amérique du Nord. Nous rappelons qu'il est important que le gouvernement veille à ce que la fiscalité qui vise les travailleurs qualifiés soit compétitive à l'échelle nord-américaine afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre essentielle à l'essor de nos entreprises et au maintien dans la métropole de nos sièges sociaux.

C. Miser sur la rationalisation des dépenses et, s'il le faut, privilégier l'augmentation des tarifs des biens et services publics

Nous demandons au gouvernement de privilégier la rationalisation de ses dépenses : il doit les contrôler davantage, revoir l'allocation de certains budgets et augmenter sa productivité. Il doit aussi limiter la croissance des dépenses de programmes. C'est un exercice difficile, mais absolument nécessaire pour le maintien de l'équilibre budgétaire à long terme, surtout en raison du vieillissement de la population et de ses impacts possibles sur le budget du gouvernement.

Pour y arriver, le gouvernement doit s'imposer une recherche systématique et continue de gains d'efficacité en déterminant les fonctions ou programmes qui devraient être optimisés ou qui n'ont plus leur raison d'être. C'est ainsi que le projet de création de la Banque de développement économique Québec (la BDQ), à l'instar de la fusion entre la Société générale de financement (SGF) et Investissement Québec, est un pas dans la bonne direction. En ce sens, il permet la mise en place d'un guichet unique pour les entrepreneurs québécois et, par conséquent, l'optimisation des programmes d'aide et d'accompagnement des entreprises. À cet égard, tel qu'il est préconisé dans le rapport réalisé par le groupe de travail sur les enjeux de la gouvernance et de la fiscalité de Montréal¹, communément appelé le Rapport Côté-Séguin, **la Chambre demande au gouvernement que la gouvernance de la BDQ, en ce qui a trait à la région métropolitaine de Montréal, soit établie sur une base métropolitaine** plutôt qu'en fonction d'une série de régions administratives. Les enjeux de développement des grandes villes demandent des solutions adaptées à leur économie réelle, et le découpage de la métropole en cinq régions administratives amène le gouvernement à fragmenter l'analyse et les solutions, en plus de réduire l'efficacité et la visibilité de ses actions.

De plus, le gouvernement a déjà observé d'importants dépassements de coûts de plusieurs projets d'immobilisation. Nous l'encourageons à poursuivre son examen des processus de gestion et d'approbation des dépenses d'infrastructures ainsi que de l'ensemble des dépenses, à améliorer les processus ainsi qu'à identifier les économies possibles.

Si le gouvernement du Québec devait absolument augmenter ses revenus pour atteindre l'équilibre budgétaire, le mécanisme que nous jugeons le moins dommageable demeure la migration des tarifs de certains biens et services publics vers le prix du marché. Une meilleure tarification des services publics permettrait d'augmenter les revenus de l'État et d'assurer une meilleure utilisation des services. Cette migration devrait alors se faire graduellement et avec un souci de minimiser les impacts durant la période transitoire, notamment sur les personnes vulnérables. **Nous recommandons au gouvernement de mettre en place un comité ad hoc d'experts pour analyser de nouveau ces enjeux.**

Recommandation 2 : Le gouvernement ne doit pas augmenter davantage le fardeau fiscal des contribuables québécois qui sont déjà parmi les plus taxés en Amérique du Nord. Il doit plutôt faire un exercice de rationalisation et de contrôle des dépenses publiques. Par ailleurs, si le gouvernement devait augmenter ses revenus, nous recommandons de privilégier la migration des tarifs de certains biens et services publics vers le prix de marché. Un comité ad hoc d'experts pourrait analyser de plus près ces enjeux.

¹ CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Mars 2010. Une métropole à la hauteur de nos aspirations, Groupe de travail sur les enjeux de gouvernance et de fiscalité de Montréal

2^e orientation : Passer à l'action en matière de grands projets structurants pour notre économie

Les grands projets d'infrastructures publiques revêtent une importance stratégique. En plus de permettre le renouvellement et la modernisation nécessaires de nos infrastructures, ils stimulent l'activité économique à court terme et améliorent la productivité et la performance de l'économie à plus long terme.

Si le contexte actuel en matière d'octroi de contrats publics soulève d'importantes questions de transparence et d'équité, nous rappelons au gouvernement qu'**il est nécessaire de passer à l'action en matière de grands projets d'infrastructures publiques pour réduire les problèmes et les coûts de congestion dans la région métropolitaine**. La fluidité de la circulation est une priorité pour la communauté d'affaires. Notre étude sur le transport en commun² faisait état de coûts de congestion estimés à 1,4 milliard de dollars en 2003 dans la région métropolitaine. Ces coûts ne peuvent qu'avoir augmenté depuis. Nous devons poursuivre la réalisation des chantiers prioritaires déjà engagés par le gouvernement et ses partenaires. Un réseau de transport performant réduit les coûts des entreprises et peut apporter des gains de productivité considérables.³ Nos infrastructures doivent permettre une fluidité et une mobilité des déplacements autant des personnes que des marchandises, et ce, à travers tous les modes de transport : routier, maritime, aérien et ferroviaire.

Par ailleurs, l'exploitation de nos ressources naturelles représente un potentiel important de création de richesse dans la région métropolitaine. Loin de s'opposer aujourd'hui comme des choix contradictoires, l'économie du savoir et celle des ressources naturelles sont interdépendantes dans plusieurs cas. Pour favoriser la mise en œuvre de projets majeurs et structurants dans ce secteur d'activité, les entreprises doivent bénéficier d'un environnement d'affaires stable et prévisible.

A. Faire preuve de leadership en matière d'infrastructures de transport et faire de la fluidité une priorité pour la métropole

En matière de transport en commun, le gouvernement est le principal bailleur de fonds et doit faire preuve de leadership pour s'assurer que les chantiers en cours et les projets prioritaires soient complétés dans les délais impartis. Il doit évidemment s'assurer que les coûts sont contrôlés. Nous appuyons l'intention du gouvernement d'accorder une place centrale au transport collectif afin d'améliorer la fluidité dans la métropole. Le gouvernement doit **confirmer son intention de compléter le train de l'Est, de concrétiser rapidement le SRB Pie-IX, de prolonger la ligne bleue du métro vers Anjou et d'ajouter des voies réservées pour les autobus**.

Aussi, **nous souhaitons que le gouvernement maintienne son engagement de financer un tiers des coûts totaux de la construction de la navette ferroviaire entre l'aéroport et le centre-ville**. De plus, comme nous le demandons depuis plusieurs années, le gouvernement doit indiquer clairement au gouvernement fédéral qu'il s'agit d'un projet prioritaire pour le gouvernement du Québec.

La priorité accordée au transport en commun ne doit pas se faire au détriment des investissements dans les grands projets de transport routier. À cet effet, **la Chambre recommande que le gouvernement priorise les investissements dans les chantiers routiers suivants :**

- La poursuite de la reconstruction de l'échangeur Turcot selon l'échéancier prévu en maintenant un contrôle des coûts sévère et sans affecter les capacités routières actuelles;
- L'amélioration de l'accès au port de Montréal pour y assurer la fluidité du transport des marchandises. Le gouvernement doit procéder sans délai, et de concert avec la Ville de Montréal, au réaménagement des voies d'accès stratégiques, notamment via l'autoroute 25 et le boulevard de l'Assomption;

²CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Novembre 2010. Le transport en commun : au cœur du développement économique de Montréal.

³CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Juin 2012. *La compétitivité de l'environnement d'affaires de la région métropolitaine de Montréal*.

- La collaboration avec le gouvernement fédéral et les diverses parties prenantes, afin que la construction du nouveau pont Champlain débute dans les meilleurs délais, qu'elle se réalise idéalement en 6 ans au lieu de 10 et que le pont comprenne, dès son ouverture, un lien fonctionnel de transport en commun sur rail.

Ces divers travaux auront à terme un impact positif sur la fluidité de la circulation dans la métropole, malgré l'accroissement de la congestion à court terme. C'est pourquoi **nous demandons au gouvernement de maintenir les travaux du Comité sur la mobilité des personnes et des biens** afin de prévoir, d'organiser et de financer adéquatement des mesures de mitigation concertées pour réduire l'impact des divers chantiers sur la fluidité de la circulation.

Enfin, le gouvernement doit **prendre les mesures nécessaires pour comprendre et favoriser le développement de la Métropole en tant que pôle logistique, notamment en encourageant le développement de la grappe Transport et logistique de la région métropolitaine de Montréal.** Cet appui permettra de capitaliser sur les synergies existantes entre le port, l'aéroport international Trudeau et celui de Mirabel, le réseau ferroviaire et les nombreuses entreprises de transport pour positionner la métropole comme le pôle clé du nord-est du continent.

Recommandation 3 : Faire de la fluidité de la circulation dans la région métropolitaine une priorité :

- En allant de l'avant dans la réfection et la réalisation des chantiers majeurs en matière de transport.
- En maintenant les travaux du Comité sur la mobilité des personnes et des biens afin de mettre en place des mesures de mitigation qui permettront d'absorber l'impact des divers chantiers sur la circulation.

B. Favoriser une exploitation durable des ressources naturelles : un levier de création de richesse nécessaire

L'exploitation équilibrée, durable et responsable de nos ressources naturelles représente un formidable atout pour le Québec et sa métropole. Notre étude intitulée *Les ressources naturelles : un levier porteur pour la métropole*⁴ identifie des retombées potentielles de l'exploitation des ressources naturelles de l'ordre de 51,8 milliards \$ et la création ou le maintien de plus de 14 000 emplois au cours des 25 prochaines années, et ce, dans la seule région métropolitaine. Nous encourageons le gouvernement à réitérer son intention de procéder à une exploitation ordonnée et responsable de nos ressources naturelles. Il va de soi que nous l'incitons également à permettre et à encourager les activités d'exploration du territoire afin de bien déterminer le potentiel minéral et énergétique du Québec. Explorer et cartographier nos richesses collectives est fondamental.

Par ailleurs, le régime de redevances minières est un outil financier clé. **Le gouvernement doit veiller à bien calibrer le régime de sorte qu'il maintienne une rentabilité acceptable des projets**, sans quoi les entreprises retarderont, voire annuleront leurs décisions d'investissement. Il doit faire preuve de prudence, car un régime mal calibré risquerait d'affaiblir le Québec durant les périodes de faibles prix des ressources, en particulier pour les régions dépendantes d'une seule ressource. Le Québec doit composer avec des compétiteurs sérieux dont l'Ontario. C'est avec nos voisins immédiats qui œuvrent dans des conditions similaires de développement des ressources que nous devons nous comparer.

⁴ CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Avril 2012. Les ressources naturelles : Un levier porteur pour la métropole.

Les entreprises ont aussi besoin d'un environnement d'affaires prévisible. Le régime de redevances doit être stable dans le temps et ne pas augmenter le degré d'incertitude déjà élevé en raison du caractère fondamentalement cyclique des ressources naturelles. **La Chambre demande au gouvernement de clarifier, dans les meilleurs délais, ses intentions en matière d'exploitation des ressources naturelles** afin de réduire l'incertitude et de ne pas affecter les décisions d'investissement positives pour notre économie.

Recommandation 4 : Préciser rapidement les paramètres du régime de redevances minières. Le gouvernement doit également clarifier dans les meilleurs délais sa stratégie en matière d'exploitation des ressources naturelles, et veiller à ce que la métropole du Québec bénéficie pleinement des retombées économiques. Le régime de redevances minières doit être compétitif avec celui de nos voisins immédiats, et maintenir une rentabilité acceptable pour les entreprises.

3^e orientation : Améliorer la productivité de notre économie et accroître l'attraction et la rétention des talents

L'augmentation de la productivité et la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée sont des conditions incontournables et prioritaires pour améliorer notre richesse collective. À cet égard, le Québec a d'importants défis à relever. Il accuse non seulement un retard significatif en termes de productivité du travail, mais aussi le vieillissement de sa population est plus rapide qu'ailleurs au Canada – et ce, même s'il est moins marqué dans la RMR de Montréal que dans d'autres RMR québécoises.

Dans ce contexte, **la Chambre demande au gouvernement de placer les enjeux de productivité et ceux liés au capital humain au cœur de ses priorités stratégiques pour assurer la pérennité de la croissance.**

A. Renforcer les efforts pour favoriser l'attraction et améliorer la sélection, l'intégration et la rétention des immigrants qualifiés

L'immigration de travailleurs qualifiés est un élément clé pour pallier le vieillissement de la population et contribuer à la création de richesse. En plus de répondre aux besoins criants de main-d'œuvre, l'immigration constitue un levier pour stimuler l'innovation et contribuer à l'enrichissement culturel du Québec et de sa métropole.

Déjà, les entreprises éprouvent des difficultés croissantes à trouver la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin. Or, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale estime qu'il y aura près de 340 000 postes⁵ à combler au sein de la RMR de Montréal d'ici 2014. Nous réitérons ainsi, tel qu'il est précisé dans notre mémoire sur la planification de l'immigration 2012-2015⁶, la nécessité d'**augmenter le volume d'immigration des travailleurs qualifiés**. Une baisse du volume de l'immigration donnerait un signal de frilosité, créerait une tension sur le marché de l'emploi et nuirait à la capacité productive de nos entreprises. De plus, et ce qui est encore plus inquiétant, les indicateurs du marché de l'emploi témoignent encore d'une intégration professionnelle sous-optimale des immigrants. **La Chambre renouvelle sa recommandation de prioriser les efforts visant à améliorer l'intégration professionnelle des immigrants.**

Rappelons également que l'immigration est d'abord et avant tout une réalité montréalaise. C'est dans la région métropolitaine de Montréal que la grande majorité – près de 87 % de la population immigrante de la province se trouve⁷. Le gouvernement du Québec doit poursuivre sa stratégie à l'échelle de la métropole qui favorise la concertation entre les organisations clés dont le mandat est de faciliter l'insertion professionnelle

⁵ Communiqué de presse du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, janvier 2011, <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Janvier2011/28/c6071.html>.

⁶ CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. 18 mai 2011. Mémoire sur la planification de l'immigration au Québec 2012-2015.

⁷ VILLE DE MONTRÉAL. Mars 2010. La population immigrante dans la région métropolitaine de Montréal.

des immigrants. Il doit aussi **maintenir son soutien aux organisations clés de la métropole qui mettent en place des initiatives qui visent à favoriser un contact privilégié entre les entreprises et organisations locales et les travailleurs immigrants sans emploi**. Il doit le faire en favorisant les programmes qui ont déjà fait leurs preuves. À cet égard, le programme Interconnexion de la Chambre a démontré son efficacité à améliorer concrètement l'employabilité des immigrants inscrits (avec un taux de placement de 60 % en emploi des immigrants dans leur domaine ou en formation dans les trois mois suivant leur participation au programme). Nous recommandons au gouvernement de poursuivre son appui à Interconnexion et nous sommes confiants que ce programme sera l'un des plus performants pour l'intégration en emploi des immigrants qualifiés.

Par ailleurs, les régions du Québec attirent peu d'immigrants qualifiés. Nous invitons le gouvernement provincial à poursuivre sa stratégie de régionalisation de l'immigration en privilégiant la concertation et la collaboration entre les organisations métropolitaines et régionales. Nous réitérons à cet effet notre appui au gouvernement dans de telles initiatives.

Recommandation 5 : Favoriser l'attraction et améliorer la sélection, l'intégration et la rétention des immigrants au sein du Québec et de sa métropole :

- Viser une augmentation du volume d'immigration;
- Prioriser l'intégration des immigrants au marché du travail de la métropole notamment en privilégiant et en maintenant son soutien aux organisations clés de la métropole qui offrent des initiatives performantes pour favoriser un contact privilégié entre les entreprises, les organisations locales et les travailleurs immigrants;
- Poursuive et renforcer, avec la collaboration des organisations métropolitaines et régionales, sa stratégie de régionalisation de l'immigration.

B. Améliorer le financement universitaire et revaloriser nos diplômes

Nos universités sont les moteurs de l'économie du savoir et des pépinières de main-d'œuvre qualifiée. Elles sont au cœur de nos stratégies industrielles en recherche et développement et constituent un atout indéniable pour la compétitivité de l'environnement d'affaires et l'attraction de talents dans la métropole. Or, ces institutions souffrent d'un sous-financement chronique depuis plusieurs années, ce qui nuit à la prospérité du Québec.

Le gouvernement du Québec a fait le choix d'annuler la hausse des frais de scolarité établie par le gouvernement précédent et a annoncé l'organisation d'un sommet sur l'enseignement supérieur. Nous prenons acte de cette décision. Nous comprenons que le gouvernement fera connaître sa position sur le rôle et le financement des universités après ce sommet. Toutefois, **nous réitérons l'inquiétude que suscite le sous-financement chronique de nos universités par rapport aux institutions des autres juridictions nord-américaines**. Nous tenons également à rappeler que l'amélioration du financement universitaire doit se faire sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables.

De plus, nous estimons que **le gouvernement ne devrait pas, par principe, entériner un gel des tarifs pour les services publics**, qu'ils soient universitaires ou autres. Un gel de prix accroît dans le temps l'écart entre le prix affiché et le coût des services publics. Or, le signal des prix est un des éléments fondamentaux de toute économie de marché, notamment pour inciter le citoyen/contribuable à faire des choix éclairés. De plus, il existe d'autres mécanismes pour s'assurer que les plus démunis reçoivent le soutien nécessaire pour avoir accès à ces services publics. Enfin, comme on l'a vu le printemps dernier, tout rattrapage qui fait suite à une longue période de gel, aussi raisonnable soit-il, devient un exercice périlleux pour l'État.

Recommandation 6 : Il faut identifier, dans les meilleurs délais, les mesures concrètes pour pallier le sous-financement chronique de nos universités. Cela devrait pouvoir se faire sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables et sans entériner un gel des tarifs.

C. Encourager un meilleur arrimage entre la formation disponible et les besoins croissants des entreprises

Un meilleur arrimage entre la formation et l'emploi est absolument nécessaire pour que les individus bénéficient de leur investissement en formation et que les entreprises puissent concurrencer efficacement celles qui bénéficient ailleurs d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et parfois même à bon marché. C'est tout notre niveau de vie qui s'en trouvera amélioré. Toutefois, les taux élevés de surqualification, de décrochage scolaire de même qu'une faible participation des adultes aux formations liées à l'emploi et un faible taux de diplomation universitaire indiquent que des efforts additionnels doivent être faits pour améliorer l'adéquation entre notre capital humain et les besoins des entreprises dans la métropole et ailleurs au Québec.

Pour ce faire, une meilleure collaboration entre les entreprises, les centres ou chaires de recherche et les établissements d'enseignement est nécessaire. Et ce, tant sur le plan de la recherche que de la formation initiale et continue. À cet égard, cela fait trois ans que nous collaborons activement dans l'organisation du « Rendez-vous du Savoir », un événement annuel dont le but est de reconnaître la richesse créée par les établissements universitaires québécois et de témoigner de leur apport important à notre société, tant à l'échelle locale, provinciale qu'internationale. Dans le cadre de cet événement, nous publions, chaque année, un sondage analysant les collaborations entre les universités et les entreprises. Une des conclusions de notre analyse est que les entreprises et les universités doivent développer des occasions de rencontres qui leur permettront de mieux comprendre la réalité de chacun ainsi que l'étendue des collaborations possibles.

Recommandation 7 : Améliorer l'arrimage entre les besoins croissants des entreprises en main-d'œuvre qualifiée et la formation, notamment en prônant une meilleure collaboration et concertation entre les entreprises et les établissements d'enseignement.

D. Soutenir efficacement l'innovation, et la recherche et développement (R-D), notamment par le financement direct

L'innovation, de par son impact sur la productivité, joue un rôle crucial dans le développement économique et social de la société. Et cela est d'autant plus vrai pour une économie axée sur le savoir comme la région métropolitaine de Montréal.

Néanmoins, le Québec accuse un retard en la matière. Une étude du Centre de la prospérité démontre⁸ que le Québec se classe avantageusement parmi les pays de l'OCDE en matière de dépenses en recherche et développement, alors qu'il se situe entre le 15^e et le 16^e rang seulement pour le nombre de brevets déposés. Et ce, même si la province se distingue par des programmes de soutien à la R-D parmi les plus généreux. Plusieurs experts estiment que **pour améliorer notre performance en termes d'innovation, il faut privilégier le financement direct**. En ciblant des projets spécifiques qui se situent en amont de la recherche, les entreprises seraient incitées à poursuivre d'elles-mêmes la recherche à un niveau appliqué. Les dépenses du gouvernement auraient ainsi davantage de retombées. De plus, nous invitons le gouvernement à explorer l'instauration d'incitatifs supplémentaires aux entreprises qui effectuent leur recherche et développement en partenariat avec les universités. Cela contribuerait à l'amélioration de la collaboration entre les universités et les entreprises privées.

Recommandation 8 : Privilégier le financement direct de la recherche et développement afin d'améliorer notre performance en matière d'innovation.

⁸ CENTRE DE LA PRODUCTIVITÉ ET LA PRODUCTIVITÉ. Avril 2011. La performance québécoise en innovation. Robert Gagné et Pierre-Olivier Lachance

4^e orientation : Favoriser la création, la croissance et la rétention des entreprises au sein de la région métropolitaine de Montréal.

L'essor de Montréal est tributaire de sa créativité et de sa capacité d'attirer, de créer et de favoriser la croissance des entreprises. Or, selon une étude publiée par la Chambre⁹ portant sur la compétitivité de l'environnement d'affaires dans la région métropolitaine de Montréal, 94 % des dirigeants d'entreprises sondés estiment que l'environnement d'affaires de la métropole ne s'est pas amélioré durant les cinq dernières années. Cela témoigne de la nécessité de mettre en œuvre des mesures concrètes qui amélioreraient le climat d'affaires et soutiendraient nos PME.

A. Soutenir activement nos secteurs porteurs à haute valeur ajoutée

L'économie de la région métropolitaine de Montréal est la plus diversifiée du Canada, c'est d'ailleurs un des facteurs qui contribue à la résilience de son économie. Elle possède six (6) grappes industrielles structurées : l'aérospatiale, les sciences de la vie, le cinéma et l'audiovisuel, les technologies de l'information et des communications, les services financiers et les technologies propres. Ces secteurs porteurs, à haute valeur ajoutée, contribuent significativement à la création de richesse au Québec et dans sa métropole. De plus, ces grappes constituent un vecteur pour le rayonnement de la métropole, l'attraction d'investissements étrangers et la rétention de nos sièges sociaux.

Mais certains secteurs clé montrent des signes d'affaiblissement en raison de la conjoncture mondiale ou à une restructuration sectorielle. Nous demandons au gouvernement du Québec d'accorder une attention particulière à nos secteurs porteurs. **Il devrait inclure, dans sa stratégie industrielle, des mesures qui pour soutenir ces secteurs et à favoriser leur développement** comme le gouvernement l'avait fait pour le secteur des jeux vidéo avec les résultats que l'on connaît aujourd'hui.

Recommandation 9 : L'appui et le développement des grappes industrielles de la métropole devraient être au cœur de la stratégie industrielle du gouvernement du Québec. Le gouvernement doit également élaborer une stratégie pour retenir nos sièges sociaux et faire la promotion des avantages économiques de Montréal à l'international.

B. Appuyer les entreprises du Québec et de sa métropole sur les marchés internationaux

Les exportations internationales représentent un élément important pour la prospérité du Québec et de sa métropole. La faible croissance mondiale, surtout au sein de nos principaux partenaires commerciaux, a beaucoup affecté le commerce extérieur du Québec. Cela conjugué à un dollar fort pourrait décourager davantage nos entreprises à faire affaires sur les marchés internationaux.

Le gouvernement du Québec doit poursuivre ses efforts pour encourager les entreprises, et particulièrement les PME, à faire affaire à l'international et à diversifier leurs marchés d'exportation. Il doit renforcer les ressources financières dédiées aux entreprises par le biais de son unité Export Québec du ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFC), dans le but de soutenir les démarches de nos PME à l'international et diminuer les frais reliés à leur développement d'affaires. Ainsi, il est important de sensibiliser et d'outiller les entreprises dans leurs démarches d'internationalisation en travaillant en étroite collaboration avec des organismes voués au développement à l'international.

La Chambre appuie le gouvernement dans sa politique de diversification et l'appelle à **soutenir les négociations en vue de la signature de l'accord économique global entre le Canada et l'Union européenne.** Le gouvernement doit également encourager nos entreprises à cibler les pays émergents à fort potentiel, comme les pays en développement d'Asie qui connaissent une croissance fulgurante (leur

⁹ CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAINE. Juin 2012. La compétitivité de l'environnement d'affaires de la métropole.

croissance anticipée¹⁰ pour 2012 est de 7,2 % alors qu'elle est de seulement 1,5 % pour les pays avancés). Le gouvernement doit aussi soutenir la promotion des avantages économiques de la région métropolitaine de Montréal à l'international pour attirer davantage d'investissements.

Recommandation 10 : Il faut poursuivre le soutien aux organismes d'encadrement et d'accompagnement afin d'encourager les entreprises, et particulièrement les PME, à faire affaire à l'international. Le gouvernement doit donc renforcer le financement offert aux entreprises et aux organismes qui les accompagnent pour favoriser leur développement sur les marchés internationaux.

C. Réduire le fardeau administratif et financier des PME

Les entreprises emploient trop de leur temps et de leur énergie à se conformer aux exigences administratives du gouvernement. Il y a un équilibre à trouver entre la rigueur, l'harmonisation des pratiques, la transparence recherchée par le gouvernement et la productivité des entreprises. Ainsi, les exigences administratives ne devraient pas empêcher la mise en œuvre de projets au sein des entreprises. **Nous demandons au gouvernement de mettre en place des mesures concrètes en vue de simplifier et de réduire les formalités administratives pour les PME afin de les rendre rapidement compétitives vis-à-vis de leurs concurrents.**

Par ailleurs, nous sommes convaincus de la nécessité d'accompagner nos petites entreprises dans l'apprentissage et l'usage de la langue française. D'ailleurs, la communauté d'affaires est mobilisée depuis quelques années avec, à sa tête, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour promouvoir le français et renforcer son utilisation en milieu de travail et dans le service à la clientèle. La stratégie actuelle qui vise la francisation des entreprises porte déjà ses fruits. De fait, il serait important, avant d'instaurer de nouvelles mesures pour la francisation des PME de dresser un bilan de la stratégie actuelle. **Nous demandons ainsi au gouvernement du Québec de prendre le temps d'évaluer les actions mises en place pour la francisation des PME et de s'assurer que les nouvelles mesures ne créeront pas un fardeau administratif et financier supplémentaire.**

Recommandation 11 : Mettre en place des mesures concrètes en vue de simplifier et de réduire les formalités administratives pour les PME afin de les rendre rapidement compétitives vis-à-vis de leurs concurrents. Il faut s'assurer qu'un éventuel projet d'étendre la loi 101 aux entreprises de 11 à 49 employés n'alourdisse pas le fardeau administratif et financier des PME.

D. Promouvoir l'entrepreneuriat et mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, la stratégie d'entrepreneuriat

Le Québec demeure moins dynamique que le reste du Canada¹¹ en matière d'entrepreneuriat. La RMR de Montréal ne fait pas exception. **La Chambre demande au gouvernement de s'engager à mettre en œuvre la stratégie québécoise de l'entrepreneuriat adoptée par le gouvernement précédent.** Cette dernière vise à la revigorer, en mettant en place des mesures concrètes pour valoriser l'acte d'entreprendre, soutenir la création et la croissance des entreprises et faciliter l'accès au financement. Elle prévoit notamment des mesures de valorisation du métier d'entrepreneur, d'appui à la création, à la croissance et au transfert d'entreprises, de même que de réduction des démarches administratives pour ces dernières.

Recommandation 12 : Le gouvernement doit mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, la stratégie d'entrepreneuriat afin de revigorer le cœur entrepreneurial de la métropole.

¹⁰ FOND MONÉTAIRE INTERNATIONAL. Octobre 2012.

¹¹ FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP .2012.Indices entrepreneurial québécois

En conclusion, le gouvernement doit profiter de la relative résilience de l'économie du Québec et de sa métropole pour atteindre l'équilibre budgétaire dans les délais prévus. Il doit aussi renforcer l'économie de la métropole afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de locomotive économique du Québec. Ainsi, il doit aller de l'avant avec les projets structurants pour notre économie, rehausser notre productivité de même que mieux soutenir l'attraction, le développement et la rétention de nos PME.

En vous assurant de l'entière collaboration de la Chambre au développement économique du Québec et de sa métropole, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président et chef de la direction,

Michel Leblanc

Grandes lignes des recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

1^{re} orientation : Atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014 sans augmenter davantage le fardeau fiscal des contribuables.

- A. Atteindre l'équilibre budgétaire l'année prochaine et réduire la dette publique
- B. Ne pas augmenter le fardeau fiscal des contribuables
- C. Miser sur la rationalisation des dépenses et, s'il le faut, privilégier l'augmentation des tarifs des biens et services publics

2^e orientation : Passer à l'action en matière de grands projets structurants pour notre économie.

- A. Faire preuve de leadership en infrastructures de transport et faire de la fluidité une priorité pour la métropole
- B. Développer nos ressources naturelles

3^e orientation : Améliorer la productivité de notre économie et accroître l'attraction et la rétention de talents

- A. Renforcer les efforts pour favoriser l'attraction et améliorer la sélection, l'intégration et la rétention des immigrants qualifiés
- B. Améliorer le financement universitaire et revaloriser nos diplômés
- C. Encourager un meilleur arrimage entre la formation disponible et les besoins croissants des entreprises
- D. Soutenir efficacement l'innovation et la recherche et développement (R-D), notamment par le financement direct

4^e orientation : Favoriser la création, la croissance et la rétention des entreprises au sein de la région métropolitaine de Montréal

- A. Soutenir activement nos secteurs porteurs, à haute valeur ajoutée
- B. Appuyer les entreprises du Québec et de sa métropole dans les marchés internationaux
- C. Réduire le fardeau administratif et financier des PME
- D. Promouvoir l'entrepreneuriat et mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, la stratégie d'entrepreneuriat